

PUBLICATION LE 26 mai 2026

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE PRESSE

Cet avis sera transmis par courriel automatiquement aux supports de presse choisis, soit :
Nouvelle République - Ed. Indre - version Intégrale

AVIS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Marc FLEURET - Président du Conseil départemental

Place de la Victoire et des Alliés

SMGP

BP 20639 - 36020 CHATEAUROUX CEDEX

Tél : 02 54 27 34 36

SIRET 22360001600016

 **Correspondre avec l'Acheteur**

L'avis implique un marché public.

Groupement de commandes : Non

Objet	Désamiantage et déconstruction des logements de fonction du Collège "Les Sablons" à Buzançais
Référence	2026-PAM0048
Type de marché	Travaux
Mode	Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat	Sans objet
Lieu d'exécution principal	Rue Bernard Louvet 36500 BUZANCAIS
Durée	5 mois
Description	Désamiantage et curage sols 250 m2 Désamiantage et curage murs 40 m2, Calicot 700 m2, 400 m2 fibro-ciment et bardage Démolition logements 420 m2 et garages 80 m2 Nivelage plateformes démolies Réalisation d'une clôture de séparation avec le collège: 80ml avec portail
Code CPV principal	45262660 - Travaux de désamiantage
Code CPV complémentaire	45111100 - Travaux de démolition
Forme	Prestation divisée en lots : Non Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation

Critères de participation : renvoi au R.C.

Marché réservé : Non

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Oui

Les contacts pour les visites obligatoires sont précisées dans le RC.

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60 % : Prix

40 % : Valeur technique

Renseignements**Correspondre avec l'Acheteur administratifs**

Service des Marchés

Tél : 02 54 08 37 52

Documents

- **Règlement de consultation**
- **Dossier de Consultation des Entreprises**

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Offres Remise des offres le **18/06/26 à 17h00** au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Dépôt • **Déposer un Pli dématérialisé**

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Marché comprenant une partie à prix global et forfaitaire et une partie à bon de commande (montant maximum fixé à 20 000 €HT)

Pour obtenir des informations complémentaires, les candidats devront faire une demande écrite via marches-publics.info

Point de contact (copie de sauvegarde, problèmes d'accès...) :
DGARTPE : tél : 02 54 08 37 52/54/55

Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Limoges, 2 cours Bugeaud CS 40410 87011

Limoges cédex

Tél : +33 555339155 télécopieur : +33 555339160

adresse mail : greffe.ta-limoges@juradm.fr

SIRET : 17870005000010

Introduction des recours

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Référé pré-contractuel avant la signature du marché (article L551-1 du code de justice administrative français)

Référé contractuel jusqu'au 31^{ème} jour suivant la publication de l'avis d'attribution (R 551-7 du Code de Justice Administrative)

Référé suspension dans les deux mois à compter de leur publication contre les actes détachables du contrat (article L. 521-1 du Code de justice administrative).

Recours pour excès de pouvoir dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision administrative concernée (article R.421-1 du Code de justice administrative).

Recours de plein contentieux dans les deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ; dès la signature du contrat, le concurrent évincé n'est plus recevable à déposer un recours pour excès de pouvoir

Recours indemnitaire après demande préalable au pouvoir adjudicateur, dans le délai de déchéance quadriennale.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Financement sur les crédits inscrits aux budgets départementaux.

Paiement par virement administratif dans un délai maximum de 30 jours après réception de la facture par la collectivité ou son représentant.

Groupement solidaire ou conjoint.

Dans ce dernier cas, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement.

Envoi le 26/05/26 à la publication

Publication aux supports de presse suivants : Nouvelle République - Ed. Indre